

Procès verbal

Le lundi 12 janvier 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

Secrétaire de la séance : Sophie DUHEN

Présents : Yves MONIN, Joël FARCY, Hubert LEVE, Jocelyne MARTIN, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Sophie DUHEN, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE, Laurence JOSSE

Représentés : Anne BECHET représentée par Yves MONIN

Absents et excusés : Laurence BALESSENT

Ordre du jour :

- Abbatale - Dossier sécurisation du Trésor : travaux complémentaires (grille) + demande de subvention
- Matériel informatique - Demande de DETR pour le renouvellement (mise en conformité)
- Micro-crèche - subvention exceptionnelle (raccordement à la fibre)
- Personnel communal :
 - * changement horaires du service technique
 - * augmentation temps de travail du poste de secrétaire
 - * plafonds du régime indemnitaire
- BP - Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement
- Salles municipales - Conventions de location
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Abbatale - Dossier sécurisation du Trésor : travaux complémentaires (grille) (N° DE_2026_001)

Le Maire rappelle la délibération DE_2025_078 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet d'installation d'une grille à l'Abbatale aux fins de sécurisation du Trésor pour le montant de 9977 € TTC, avec subvention de l'Etat (DRAC) et du Département.

Il informe que les services de la DRAC ont souhaité apporter des modifications au projet, ce qui a fait l'objet d'un devis complémentaire par l'entreprise Tavernier d'un montant de 3740 € HT (4488 € TTC), et demande à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement suivant :

- coût prévisionnel complémentaire 3 740 € HT 4 488 € TTC

- subventions complémentaires
 - * Etat (DRAC) 50 % 1 870 €
 - * Département 20 % 748 €
- Total subventions 2 618 €**

- part communale 1 122 € HT 1 870 € TTC

TVA récupérable auprès du FCTVA 748 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le devis complémentaire de l'entreprise Tavernier
- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC et du Département
- autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Délibération : adoptée

Matériel informatique - Renouvellement pour mise en conformité (N° DE_2026_002)

Le Maire expose : compte tenu de la fin du support Windows 10 et au vu de l'incompatibilité des ordinateurs actuellement en service (datant de 2019), la commune doit procéder au remplacement du matériel informatique du service administratif.

En effet, Microsoft met fin au support de Windows 10 (mises à jour de sécurité). Le maintien des équipements actuels présenterait plusieurs risques : faille de sécurité, dysfonctionnement des logiciels, incompatibilité avec les nouveaux outils, ralentissement important du travail.

Il demande au conseil municipal d'autoriser le remplacement des 3 postes afin de garantir la sécurité des données, d'assurer la continuité du service public et d'anticiper les évolutions numériques à venir afin d'offrir aux agents des outils fiables et performants, conformes aux normes actuelles, pour le coût prévisionnel de 6226,00 € HT (7471,20 € TTC - TVA récupérable auprès du FCTVA : 1245,20 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement des 3 postes informatiques du service administratif pour le montant de 6226 € HT (7471,20 € TTC)
- autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dossier dit que les crédits seront inscrits à l'article 2183 du BP 2026.

Délibération : adoptée

Quart des investissements (N° DE_2026_003)

Monsieur le Maire indique que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'organe délibérant peut, jusqu'au vote du budget primitif, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Dans le cadre de cette disposition et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune de Saint-Riquier entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget primitif 2026, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits comme présentés ci-dessous :

	Libellé	Crédits votés en 2025	Ouverture 2026 (25%)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 079 489.89	269 872.47

Ces derniers seront inscrits au Budget Primitif 2026 lors de son adoption sauf si aucune utilisation

de ces crédits n'a été réalisée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits

Délibération : adoptée

Convention des salles municipales (N° DE_2026_004)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la nécessité d'actualiser les modalités de location des salles municipales afin d'en préciser les conditions d'utilisation, les responsabilités des utilisateurs et les tarifs applicables ;

Vu le projet de nouvelle convention de location des salles municipales présenté aux membres du Conseil municipal ;

Considérant que cette nouvelle convention vise à améliorer la gestion, la transparence et la sécurité dans l'utilisation des salles municipales ;

Considérant que ladite convention remplace les conventions antérieurement en vigueur ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention de location des salles municipales de la mairie de Saint-Riquier, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : La convention entrera en vigueur à compter du 01 février 2026 et s'appliquera à toute nouvelle demande de location des salles municipales.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibération : adoptée

DECISION MODIFICATIVE N°1 : FNGIR (N° DE_2026_005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses / Recettes	Montant (€)
011	60611	Eau et assainissement	Dépense	- 300.00

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses / Recettes	Montant (€)
014	73922 1	Fngir	Recette	+300.00

Équilibre budgétaire respecté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

Madame Savreux, suite à la sollicitation d'une personne domiciliée à Nouvion, s'interroge sur le fonctionnement de l'accueil des jeunes enfants le matin et demande si une collation est prévue.

Monsieur le Maire précise qu'un règlement existe et indique que chaque accueil périscolaire dispose de sa propre organisation.

Madame Savreux questionne ensuite le Conseil au sujet de la succession Macqueron.

Monsieur le Maire indique avoir remis les clés du logement au notaire et précise que le bien est dans un état d'insalubrité avancé.

Madame Lecomte rappelle que cette situation ne relève pas des compétences du Conseil municipal et concerne la sphère privée.

Madame Cagnard demande le nombre de colis et de jouets non distribués.

Madame Martin répond qu'il reste un colis et quatre jouets, lesquels seront remis à l'hôpital.

Madame Lecomte s'enquiert du nombre total d'enfants bénéficiaires.

Madame Martin précise que 138 enfants, bébés compris, ont reçu un jouet.

Madame Lecomte demande si les structures métalliques situées en bas de la rue des Anglais concernent des travaux de canalisation.

Monsieur le Maire confirme le remplacement d'un tuyau d'eau jusqu'au domicile de Monsieur Poiret, précisant que la fin des travaux est prévue aux alentours du 20 février 2026.

Madame Cagnard signale un affaissement dans le virage de la rue de Millencourt.

Monsieur le Maire rappelle que tout problème de voirie doit être signalé en mairie.

Monsieur Buteux demande quand les barrières de dégel seront retirées.

Monsieur le Maire indique que ce retrait devrait intervenir dès le lendemain.

Madame Lecomte s'étonne de l'absence de déneigement dans la rue Habingue et sur une partie du lotissement Les Meuniers.

La secrétaire précise que les agents municipaux se sont rendus sur place, mais que l'intervention a été rendue impossible en raison du stationnement des véhicules et d'un stock de sel limité.

Monsieur le Maire ajoute que ces épisodes neigeux sont exceptionnels et de courte durée.

Madame Lecomte souligne toutefois que seule une partie du lotissement a été déneigée.

Madame Lecomte demande si une visite du méthaniseur est toujours envisagée.

Monsieur le Maire indique que la demande initiale est restée sans suite, mais qu'une nouvelle demande peut être formulée.

Madame Lecomte s'informe de l'avancement des travaux du kebab.

Monsieur le Maire répond que les Bâtiments de France ont interrompu le chantier, qu'un maître d'œuvre a été désigné et qu'une commission s'est tenue en visioconférence. Les travaux ont été refusés et la notification écrite est attendue.

Monsieur Levé annonce l'organisation d'un concours de manille le 17 janvier et indique que le Téléthon a permis de collecter la somme de 4 985,80 €.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'invitation au repas du SIAEP, prévu le dimanche 1er février à la salle des fêtes de Saint-Riquier. Les réponses sont à adresser à Catherine Thuillier.

La séance est levée à 19h03.

Yves MONIN
Président de séance

Sophie DUHEN
Secrétaire de séance

